

## **REUNION DE BASSIN VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 AU LYCEE ESCOFFIER CAGNES SUR MER**

Temps d'échange autour d'un café.

- Tour de table de présentation des nouveaux venus dans le bassin.
- Retour sur la réunion des coordonateurs de bassins du jeudi 03 octobre 2019 en présence de M. REBIERE et de Mme GALENA.

Travail en commun sur les échanges de pratiques concernant le dispositif des « devoirs faits » et sur la mise en place des « éco-délégués ».

Il en ressort, que :

- Au collège Yves Klein : le dispositif des « devoirs faits » est organisé par la Principale adjointe sur le temps de la pause méridienne, uniquement avec des enseignants. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques.
- Au Lycée Auguste Escoffier : les éco-délégués sont désignés en conférence de délégués. Le CVL travaille sur le gaspillage et le tri sélectif. L'onglet « élection CVL sur Pronote » a été utilisé pour les élections cette année : le système fonctionne bien.
- Au collège Paul Langevin : il y a deux éco-délégués par classe, volontaires. Concernant le dispositif « devoirs faits », il y en a le soir (par des enseignants) et la journée (par des enseignants et des AED). Ce dispositif est inscrit dans l'EDT. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques.
- Au Collège Jules Romains : le dispositif est géré par deux enseignants et les groupe sont de six à huit élèves. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques. Ce dispositif est inscrit dans l'EDT. Les éco-délégués ont été élus et cela fonctionne bien.
- Au collège La Sine : le dispositif « devoirs faits » fonctionne très bien dans la mesure où beaucoup d'enseignants s'investissent dans le projet + des AED. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques.
- Au collège des Bréguières : il n'y a pas d'éco-délégués. Concernant le dispositif des « devoirs faits », il est géré par la Principale adjointe. Il se déroule de 15h30 à 16h30. Il y a un AED investi en dehors de son temps de travail. Ce dispositif est inscrit dans l'EDT. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques.
- Au Lycée Paul Augier : le collègue nous a surtout fait un retour sur le fonctionnement du lycée avec les travaux et la nécessité d'attirer nos jeunes vers les formations existantes.
- Au Lycée Renoir : Il existe une aide aux devoirs, tous les jours de 16h à 18h. Le dispositif fonctionne bien. Le collègue nous a fait part de l'existence de classes sans professeur principal. Une CPE assure ce rôle pour une classe.
- Au Collège Mistral : Le dispositif est géré depuis trois ans par la Principale adjointe. Il se déroule de 12h à 14h. il est fait par des enseignants et des AED. Ce dispositif est inscrit dans

l'EDT. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques. Concernant les éco-délégués : il n'y a rien pour cette année.

- Au collège Jules Verne : ce sont les enseignants qui gèrent ce dispositif à partir de 15h30. Deux enseignants et cinq AED sont pris en dehors de leur temps de travail. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques. Concernant les éco-délégués : cela est géré par les professeurs de SVT.
- Au collège Joseph Pagnol : Les éco-délégués sont désignés par classes. Le dispositif des « devoirs faits » se déroule pendant la pause méridienne, par des enseignants. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques.
- Au Lycée Henri Matisse : les éco-délégués sont au nombre de 2 et sont intégrés dans le CVL.
- Aux collèges André Malraux et Romée de Villeneuve : le dispositif « devoirs faits » fonctionne très bien dans la mesure où beaucoup d'enseignants s'investissent dans le projet + des AED. Il n'y a pas eu de réalisation de « charte de fonctionnement » de ce dispositif pour l'harmonisation des pratiques. Ce dispositif est inscrit dans l'EDT.

Concernant le dispositif « devoirs faits », les retours sont plutôt bons mais l'harmonisation des pratiques n'est pas évidente.

Nous avons aussi profité de cet échange de pratiques pour échanger sur nos expériences de PPCR ainsi que sur les difficultés rencontrées par les collègues au quotidien.

Nous avons également fixé la date de la prochaine réunion de bassin et décidé de l'intervention de Mme ORSATTI (qui a accepté de venir)

PACILLI Katia